

# AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**Règlement numéro 2310**



Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 8 avril 2019, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2310 autorisant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux relativement à l'aménagement de la rue J.-A.-Bombardier, dans le cadre des travaux d'asphaltage 2019, phase I, incluant une bordure de béton, un trottoir et un îlot de béton, des feux de circulation à l'intersection de la rue du Parc ainsi que des travaux d'infrastructures (pluvial), dans le secteur de Saint-Janvier, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins..

Avis est aussi donné que ce règlement a reçu les approbations légales suivantes :

- par les personnes habiles à voter, les 1, 2, 3, 6 et 7 mai 2019;
- par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 13 juin 2019.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur selon l'horaire d'été, soit :

lundi et mardi de	8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h
mercredi et jeudi de	8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
vendredi de	8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 19 juin 2019

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate